



**Inauguration de la zone de baignade  
du Lac de Gubinelli  
Lundi 6 juillet 2026**

**DOSSIER DE PRESSE**





## OBJECTIFS

- Créer un équipement sportif de baignade de pleine nature pour permettre aux habitants de l'agglomération de venir se baigner en milieu naturel.
- Sécuriser une zone de baignade à proximité de l'Adour.

## UNE PROCÉDURE PARTICULIÈRE LIÉE À LA NATURE DU SITE

Le classement de cette zone en Natura 2000 a conduit le service environnement de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées à déposer, le 24 octobre 2024, un dossier spécifique auprès de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du logement de l'Occitanie afin d'obtenir l'autorisation de créer une zone de baignade.

- Le Syndicat Mixte Adour Alaric a émis un avis favorable pour ce projet le 25 juillet 2024 en préconisant la mise en place d'une zone de quiétude qui sera réalisée à l'automne 2026.
- Le cabinet d'ingénierie IRH a élaboré le profil de baignade en juin 2025 pour identifier les éventuelles sources de pollution dans l'eau et à proximité du site. Il mentionne la nécessité de contrôler fréquemment l'absence de cyanobactéries dans l'eau avec des analyses régulières.
- En collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, les prélèvements réglementaires ont été réalisés lors des étés 2024 et 2025. Ils ont révélé une eau de bonne qualité permettant l'ouverture d'une zone de baignade.



# LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DU SITE

Les travaux se sont déroulés en trois phases.

## 1<sup>ère</sup> phase :

Le pôle opérationnel, espaces naturels et infrastructures de la CATLP, a effectué la préparation de la zone de baignade en plantant des érables champêtres destinés à la création de zones ombragées pour le public.

## 2<sup>ème</sup> phase :

- Mai 2026, réalisation par la Routière des Pyrénées du déplacement du tracé du Caminadour et création de la plage avec la mise en place de sable non salé, de galets ronds, d'un poste de secours, et de tables de pique-nique dont une sera adaptée et dédiée aux Personnes à Mobilité Réduite. La société Fréchou a effectué la mise en place des toilettes.

## 3<sup>ème</sup> phase :

- 17 juin 2026, le club de plongée de Lamailherk a effectué une première intervention en réalisant des reconnaissances dans le lac. Cette action a donné la possibilité d'évaluer la charge de travail pour la mise en place de la ligne.

- 29 juin 2026, une action collective réalisée par l'association de plongée, la Fédération de pêche 65 et les agents du service régie de travaux/maintenance de la CATLP a permis de délimiter la zone de baignade grâce à une coordination parfaite entre les différents intervenants.



## FONCTIONNEMENT

- Une zone de baignade de 800m<sup>2</sup> surveillée du 6 juillet au 30 août 2026, de 13h à 18h.
- Surveillance assurée par 2 Maîtres-Nageurs Sauveteurs pendant les horaires d'ouvertures.
- Sécurité : un agent sera présent sur l'ensemble de la période pendant les après-midis sans précipitations.
- L'accessibilité du site : deux parkings sont à disposition pour se diriger vers la zone de baignade aménagée. Les mobilités douces sont favorisées avec notamment la présence du Camin Adour. La collectivité a prévu la mise à disposition d'un tiralo permettant la baignade en toute sécurité des Personnes à Mobilité Réduite.
- Gestion des déchets : deux points de collecte avec tri sélectif ont été rajoutés à proximité du site. Ils ont été positionnés sur les parkings de Bours et de Bazet par le SYMAT. En complément, l'association Brigade Nature interviendra tous les matins 7 jours sur 7 pour assurer la propreté du site.

**Remerciements : financeurs, ARS, IRH, Fédération de pêche des Hautes Pyrénées, le club de plongée de Lamailherk, les services de la gendarmerie, du SDIS et de la Communauté d'agglomération sans oublier les communes de Bours et de Bazet.**



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

